

PAR COURRIEL

Québec, le 7 juillet 2026



Objet : Demande d'accès aux documents - Décision
N/Réf : DA2627-30

,

La présente donne suite à votre demande reçue le 12 juin 2026 visant à obtenir:

« ... la répartition des domaines de pratique (spécialités) des quelques dizaines d'ingénieurs actifs (classés 186 ou 686) en poste au MCN. En date d'aujourd'hui ou de 2025 pourrait suffire. »

En réponse à votre demande, l'information concernant les spécialités des ingénieurs travaillant au ministère de la Cybersécurité et du Numérique est présentée dans le tableau ci-dessous :

Spécialité	Nombre d'ingénieurs
Soutien aux technologies de l'information (TI) – Information de gestion	1
TI – Architecture de réseaux – Télécommunications	6
TI – Conseil stratégique	1
TI – Gestion de projet	1
TI – Infrastructure technologique et général	2
TI – Télécommunications	28
Total	39

Novembre 2025

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la présente.

...2

À cet effet, vous trouverez, ci-joints, le texte de l'article précité ainsi qu'une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez agréer, [REDACTED], nos salutations distinguées.

Original signé

Isabelle Goulet

Responsable de l'accès aux documents